

**Ecole élémentaire Saint-Exupéry****NOTE DE RENTREE****Année scolaire 2014/2015****Horaires:** 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h50 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et 8h30 à 11h10 (mercredi)

L'accueil des élèves s'effectue dans la cour à partir de 8 h 20 et de 13 h 20.

Les élèves pourront bénéficier de 2 séances hebdomadaires de 45 minutes d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur proposition des enseignantes le lundi de 15h50 à 16h35 et le mercredi de 11h10 à 11h55.

**Retards:** Les parents veilleront à ce que leurs enfants respectent les horaires de l'école afin de ne pas perturber le bon déroulement des classes.**Calendrier scolaire:** L'Académie de Nancy-Metz se trouve **en zone A**

- **Rentrée scolaire des enseignants** : lundi 1 septembre 2014
- **Rentrée scolaire des élèves** : mardi 2 septembre 2014
- **Vacances d'automne** : du vendredi 17 octobre (après la classe) au lundi 3 novembre (matin)
- **Vacances de Noël** : du vendredi 19 décembre (après la classe) au lundi 5 janvier 2014 (matin)
- **Vacances d'hiver** : du vendredi 6 février (après la classe) au lundi 23 février (matin)
- **Vacances de printemps** : du vendredi 27 avril (après la classe) au lundi 10 mai (matin)
- **Début des vacances d'été** : vendredi 3 juillet (après la classe)

**Absences:** En cas d'absence de votre enfant, vous devez impérativement prévenir l'école le matin même par téléphone : **03.82.33.09.58** ou sur la messagerie de l'école [ecolestexupery54@orange.fr](mailto:ecolestexupery54@orange.fr)Lors de son retour à l'école, votre enfant présentera son carnet de liaison avec le coupon justificatif entièrement rempli (partie détachable **ET** partie non détachable).**Carnet de liaison:** C'est le lien entre l'école et la famille. Toutes les informations écrites ou collées dans le carnet de liaison sont importantes pour la réussite scolaire de votre enfant. Elles doivent être lues et signées par les parents. Le carnet de liaison permet également aux familles de demander un rendez-vous, un renseignement et de signaler tout problème important concernant leur enfant.

Des informations sur l'utilisation du carnet de liaison seront données lors de la réunion de rentrée.

**Fiche de renseignements** - **Fiche sanitaire:** Ces documents doivent être remplis avec précision dans l'intérêt de votre enfant

Pour les parents séparés, l'école doit connaître le nom et, si possible, l'adresse des deux parents.

Il est indispensable de communiquer à l'école au moins un numéro de téléphone permettant de joindre un membre de la famille. Tout changement de situation doit être signalé rapidement à l'école.**Assurance:** L'assurance scolaire **responsabilité civile et individuelle accident** est obligatoire. Une attestation d'assurance doit être remise à l'école le plus rapidement possible.**Matériel scolaire:** Fournitures, matériel et manuels sont mis gratuitement à la disposition des élèves de l'école. Il est impérativement demandé à tous les élèves de **prendre le plus grand soin de leurs outils scolaires**. Aucun nouveau matériel ne sera donné en cas de perte, de dégradation ou de mauvaise utilisation. Le matériel manquant devra être remplacé très rapidement par les familles afin de ne pas nuire aux apprentissages de l'enfant. Le matériel collectif perdu ou abîmé sera remboursé par les familles.**Organisation des classes:**

Classes	Effectifs	Enseignants	Etage - Salle
CP	21	Mme PORTÉ	1 <sup>er</sup> - Salle 14
CP/CE1	17	Mme LIBOTTE	1 <sup>er</sup> - Salle 12
CE1	22	Mme ROTH	1 <sup>er</sup> - Salle 15
CE2	18	Mme GERDOLLE (Mme PETERMANN en septembre)	1 <sup>er</sup> - Salle 17
CM1	23	Mme ACKERMANN	2 <sup>ème</sup> - Salle 25
CM2	26	Mme FAÉLES - Mlle PEROUX (mardi)	2 <sup>ème</sup> - Salle 23
RASED		M. DURAND	2 <sup>ème</sup> - Salle 24
Directrice		Mme FAÉLES	2 <sup>ème</sup> - Salle 22

**R.A.S.E.D. :** Si votre enfant éprouve des difficultés importantes à l'école (adaptation, langage, lecture, mathématiques, comportement...), son enseignant est le premier à répondre à ses problèmes et à en discuter avec vous. Votre enfant peut également être aidé pendant le temps scolaire par d'un des membres du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté après autorisation parentale.**Restauration scolaire et activités périscolaires :** Le service de restauration scolaire et les activités périscolaires ne sont pas gérées par l'école mais par la CCJ. Pour tout renseignement, adressez-vous à Marianne VIALLE, au Foyer Guy Môquet au 03.82.33.01.24 ou au CIAS au 03.82.33.10.10.**Élections des représentants de parents d'élèves:** Les élections des représentants de parents d'élèves se dérouleront le vendredi 10 octobre 2014. Des informations sur les fédérations de parents d'élèves ont été remises à votre enfant. Chaque parent est électeur et peut être candidat. Les parents qui souhaitent se présenter doivent se signaler auprès de la directrice. Le matériel de vote vous sera remis ultérieurement.**Réunions de rentrée:** Afin d'informer les parents sur le fonctionnement de l'école et pour répondre à leurs questions, une réunion de rentrée sera organisée:

- pour les classes de CP, CP/CE1 et CE1, le mardi 9 septembre à 16h30
- pour les classes de CE2, CM1 et CM2, le mercredi 10 septembre à 11h30

**«Base Élèves Premier Degré»:** BE1D est un système informatisé mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et déclaré à la CNIL qui permet de gérer les effectifs de l'école. Conformément à la loi de 1978, les familles ont le droit d'accès aux informations contenues dans la base de données.**Coopérative scolaire:** La cotisation à la coopérative de l'école sera demandée aux familles seulement à la rentrée des vacances d'automne.